

# XYLOBOIS

## **PROPRIETES**

**XYLOBOIS** est un produit **liquide concentré, diluable à l'eau**, destiné à la **protection** et au **traitement des bois**, (toutes essences confondues) contre les **insectes xylophages** et les **champignons** selon **DTU 36.1\*** des menuiseries en bois. (termites, capricornes, vrillettes, fourmis, sirex, mэрule, etc...)

De part ses qualités **insecticides et fongicides**, **XYLOBOIS** permet également de **lutter** contre la **pourriture** et la **vermoulure**. Bien que diluable à l'eau, **XYLOBOIS** a les mêmes **qualités** que les produits d'organo-synthèse en milieu solvant et présente l'**avantage** d'avoir une odeur moins persistante.

L'action de **XYLOBOIS** est **préventive** et **curative** et convient parfaitement pour le traitement des bois de gros oeuvre, des bois ouvragés, des meubles.

Les bois traités avec **XYLOBOIS** peuvent être **peints, vernis ou cirés**. En effet, **XYLOBOIS ne tâche pas, ne graisse pas** et reste **incolore** après séchage.

De même, les bois traités peuvent être utilisés au contact de plâtre, béton cellulaire, et tout autre matériau sans aucun risque d'altération.

## **MISE EN ŒUVRE**

**XYLOBOIS** s'utilise **dilué à l'eau** à raison de **1 L de XYLOBOIS pour 4 L d'eau**.

### **TRAITEMENT PREVENTIF :**

**Pulvérisation:** 1 à 2 couches abondantes à 4 H d'écart -  
**Consommation:** 1/4deL/M2 - 15L/M3.

**Trempage :** 1 à 6 minutes selon section et volume -  
**Consommation:** selon épaisseur et essence du bois.

### **TRAITEMENT CURATIF :**

*Produit à usage strictement professionnel .*

*Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet [www.perimetre-sa.com](http://www.perimetre-sa.com), rubrique « Produits ».*

**Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit.**

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison - 18/04/2014

**Pulvérisation :** au moins 3 couches copieuses pour bien saturer en profondeur.

**Injection:** Injecter **XYLOBOIS émulsionné** dans les pièces de bois de section au moins égale à 10X10 cm. Percer des trous tous les 30 cm, inclinés vers le bas, de 8 à 15 mm de diamètre et profonds des 2/3 de l'épaisseur de la pièce de bois à traiter. Injecter sous pression 3 KG/CM2, 20 ml minimum par trou.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les différents cahiers des clauses techniques :

- norme NF P 23-201-1 (nov 00)\*

## **SECURITE D'EMPLOI**

**XYLOBOIS** contient de l'endosulfan-distillats de pétrole.

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H332 : Nocif par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 : Eviter de respirer les vapeurs / aérosols

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

P272 : Eviter le rejet dans l'environnement

P301/P312 : En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P301/P330/P331 : En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir

P304/P340 : En cas d'inhalation : transporter la victime à l'intérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P330 : rincer la bouche

P 391 : Recueillir le produit répandu

P403/P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 : Garder sous clef

P 501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion

R37 : Irritant pour les voies respiratoires

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.